

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-201 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-201 formulait deux demandes entrant dans le champ de compétences de la Ville de Genève. La première était d'inscrire au budget 2008 les prestations financières municipales aux rentiers AVS/AI, complémentaires aux prestations cantonales et fédérales. Le Conseil administratif a satisfait cette requête non seulement cette année-là mais également les suivantes: ces prestations ont été maintenues lors des exercices suivants, y compris dans le budget 2011, et ce malgré la volonté répétée du Conseil d'Etat d'empêcher la Ville de fournir ces prestations.

Ce faisant, le Conseil administratif a démontré l'importance qu'il accorde aux conditions de vie de ses habitants les moins fortunés, conditions de vie qu'il n'est pas question d'aggraver. Le Conseil administratif juge par ailleurs que la question de l'égalité de traitement entre les habitants des différentes communes du canton n'a aucune raison d'être réglée à la baisse. Il peine ainsi à comprendre quelle logique justifierait que la Ville aligne ses pratiques sur celles des municipalités voisines. D'une manière plus générale, le Conseil administratif juge que ce dossier pose la question de fond de l'autonomie communale en matière de politique sociale.

Par ailleurs, les pétitionnaires demandaient aux autorités municipales d'appliquer une politique de progrès social garantissant des conditions de vie décentes et dignes à tous les habitants de Genève. L'évolution des sommes d'argent allouées au domaine social depuis 1999 témoigne de l'effort considérable qu'a accompli la Ville pour soutenir ses habitants les moins aisés: en douze ans, le budget du Service social a augmenté de 64,1%, pour atteindre 45,9 millions en 2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 13 avril 2011.